Le Vausserouxien 2006

n° 18

1er Lotissement communal
« Les Chaumeaux »
8 parcelles (toutes vendues)

Sommaire

- ✓ Le mot du Maire
- ✓ Informations utiles
- ✓ Etat civil - Listes électorales
- ✓ Le recensement de la population
- ✓ Le recensement militaire - Information France Telecom (élagage)
- ✓ Démarches administratives
- ✓ Subventions - taxes 2006
- ✓ Dates et décisions du Conseil Municipal
- ✓ Emprunts & Impôts
- ✓ Budget 2006
- ✓ Voirie - Communauté de Communes
- ✓ Travaux de bâtiments
- ✓ Saviez-vous que !
- ✓ A.I.C.M.
- ✓ La Fête du village
- ✓ Communauté chrétienne
- ✓ Club des aînés ruraux
- ✓ APE écoles du regroupement
- ✓ FC St Martin - Vausseroux (foot)
- ✓ A.C.C.A. (chasse)
- ✓ Club de gym volontaire
- ✓ Amicale des donneurs de sang
- ✓ Manifestations 2007
- ✓ Artisans - commerçants

.../...

Le mot du Maire

Le premier lotissement de Vausseroux déjà trop petit, les huit parcelles sont vendues.

Devant la demande encore forte, le Conseil Municipal a décidé en septembre 2006 de lancer un deuxième lotissement pour seize parcelles, à proximité du terrain de football et d'espaces de jeux à créer pour tous afin de pouvoir se détendre et bien vivre à Vausseroux. Ce nouveau lotissement devrait encore attirer de nouvelles familles.

L'autre point essentiel de 2006 a été la concrétisation du projet « atelier communal et vestiaires de football ». Ne pas s'emballer, travailler avec nos partenaires (Etat, Région, Conseil Général, District de football des Deux-Sèvres) pour que cet investissement, certes important, n'empêche pas de réaliser d'autres choses à Vausseroux.

C'est pourquoi aussi, nous avons décidé de vendre la maison de l'ancienne poste pour investir dans ce nouveau projet. Les acheteurs, un jeune couple de plus à Vausseroux, à qui nous souhaitons la bienvenue, comme à tous ceux qui nous ont rejoint en 2006.

D'ailleurs, nous ferons plus amples connaissances avec ces nouveaux habitants, le prêtre Marc D'Hooge et les associations communales le samedi 27 janvier 2007 à 11 heures à la salle des fêtes de Vausseroux.

Cette fin d'année fût aussi la préparation du futur recensement de la population (du 18 janvier au 17 février 2007). Nous avons recruté Mme FAILLER Marie-Louisette, à qui j'espère, vous réserverez le meilleur accueil pour le bon déroulement du recensement, je vous en remercie par avance.

2006 a été un cap pour Mme Germaine Thouin, devenue centenaire, elle a montré le chemin de la vie avec un enthousiasme qui fait plaisir à voir.

La rentrée scolaire 2006 a été malheureusement marquée par la fermeture d'un poste d'enseignant à St Martin du Fouilloux.
Certes la décision du choix de fermeture par les collectivités Reffannes, St Martin du Fouilloux, Vausseroux et Vautebis n'a pas été facile car chacun tient à son école.
Vausseroux avec près d'un quart des élèves scolarisés ne pouvait accepter la fermeture de sa classe.
Aussi, malgré le choix de n'avoir que deux sites scolaires, (Reffannes, Vausseroux) à la préférence du nombre d'élèves (St Martin du Fouilloux, Reffannes), nous avons proposé, du fait de nos relations depuis 1984 avec St Martin du Fouilloux, le choix de trois sites pour garder une vie scolaire dans nos trois collectivités.

De plus en plus de collectivités signalent leurs lieux-dits, c'est pourquoi, nous avons décidé du fait de l'arrivée de nombreuses jeunes familles l'achat de panneaux indicateurs, ce dossier là sera probablement prolongé dans les années à venir, notamment pour le bourg.

Philippe ALBERT.

Informations utiles

Mairie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h (tél : 05 49 70 21 19)
Secrétaire : Mme Françoise Guégnard
Agent communal : Mr Claude Charon
Agent entretien : Mme Mylène Champion

Ecole : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
CE1 – CE2 : Instituteur : Mr Nicolas Mercier

Communauté de Communes du Pays Ménigoutais : tél : 05 49 69 13 18
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Accueil péri-scolaire : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30
Animatrice : Annick Seroux

Cantine : Mme Mylène Champion

La Paroisse : Le Père Marc d'Hooge

ADMR : lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h et vendredi de 13h30 à 17h (Tél : 05 49 69 11 02)

Assistante sociale : Mme Peggy Pouet reçoit sur RDV à ses permanences :
Le mercredi de 9h30 à 12h Centre Social Culturel et Cantonal 79340 Les Forges
(tél : 05-49-69-96-39)
les 2ème et 4ème mardi de 9h30 à 11h30 à la Mairie de Vasles (tél : 05 49 69 91 34)

Mutualité sociale agricole : Permanence le jeudi après-midi (sur RDV)
Centre Social Culturel et Cantonal 79340 Les Forges (05 49 69 93 13)
Mme POUPOT, conseiller en développement social local
Permanence sur rendez-vous le vendredi matin au bureau MSA à Parthenay
(05 49 71 28 90)

CAF : Permanence à PARTHENAY 32 Rue Louis Aguillon
Mardi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Mercredi : 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Jeudi : 9h à 13h

Déchetterie :

Reffannes : lundi : de 9h à 12h
Vendredi : de 14h à 18h (hiver de 13h30 à 7h30)
Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h
(hiver de de 9h à 12h et 13h30 à 17h30)

St Martin du Fx : lundi : de 9h à 12h
Vendredi : de 14h à 18h (hiver de 13h30 à 7h30)
samedi de 9h à 12h

Merci de ne rien laisser autour des conteneurs du cimetière, les encombrants sont à emporter à la déchetterie.

Etat civil

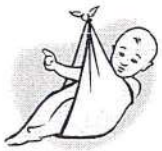

Naissances :

- BARANGER--CHAPOTET Océane	10 février 2006
- BIGOT Enzo	22 avril 2006
- GUERIT Laly	2 mai 2006
- MANDIN--BOUTEILLER Fiona	30 juin 2006
- ALAPHILIPPE Alban	12 juillet 2006
- MIE Louison	21 août 2006
- BODIN Freddy	9 novembre 2006

Mariages :

- FENEON Bertrand et GAUVIN Cécile	22 juillet 2006
- FLEURY Nicolas et BEN EL HENI Marion	5 août 2006

Décès :

- ALBERT Gabriel	5 juillet 2006

Rectification de la liste électorale

Additions :

- ALBERT Vincent
- BIRONNEAU Nathalie
- BONNIN Aurélie
- CELLIER Carine
- CORBIN Stéphanie
- DARAIZE Céline
- GOURBAULT Sébastien
- GUERIT Christophe
- LAMONTAGNE Rémy
- THIBAUDEAULT Karine
- BERCEOT Jessica
- BIRONNEAU Stéphane
- CELEREAU Céline
- CHAPOTET Julie
- DANO Aurélien
- DAUGER Angélique
- GUEGNARD Delphine
- HUSSON Catherine
- SOUIDI Tony
- TOUZOT David

Radiations :

- ALBERT Gabriel
- EGLIZOT Charlotte
- ROBERT René
- SUIRE Yohan
- CHARBONNEAU Alice
- MOREAU Magali
- ROBERT Ginette
- SUIRE Stéphanie

Mme FAICLER Marie-Louisette

Le recensement est utile à chacun de nous
Pensez-y !

Publi-communiqué – 2007

Commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2007

Toute la population vivant à (nom de la commune) sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2007

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.
Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme **(nom de la commune)**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.
Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.
VAUSSEROUX **fait partie du groupe de communes recensées en 2007**.

À partir du 18 janvier 2007, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. **Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee avant le 17 février 2007.**

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation**.

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 05.49.70.21.19

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site **www.insee.fr** à partir de janvier 2008.

Recensement militaire

Nous vous rappelons que le recensement **est obligatoire** dès l'âge de 16 ans.
Il doit se faire à la Mairie du lieu de résidence dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire, il vous sera remis à cet effet une attestation qui vous sera exigée pour :

- toutes inscriptions aux concours et examen (soumis au contrôle de l'autorité publique) comme CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même la conduite accompagnée.

En outre, entre votre 16ème et votre 18ème anniversaire, vous recevrez une convocation pour la Journée d'Appel à la Défense (J.A.P.D.)
Un certificat vous sera également remis à la fin de cette journée.
Ce document est également obligatoire pour les inscriptions aux examens et concours cités ci-dessus.

L'inscription sur les listes électorales se fera à votre 18ème anniversaire.

Le Correspondant défense,
Jean BETIS.

Information élagage france telecom

France telecom depuis la suppression en 1996, de la servitude d'élagage dont elle bénéficiait auparavant, n'a aucun moyen légal de faire procéder à l'élagage des végétaux qui menacent d'entraver le service du téléphone ou empêchent d'effectuer des travaux sur le réseau téléphonique. Aussi doit-elle remettre au bon vouloir des propriétaires et au soutien des gestionnaires de voirie afin d'obtenir des propriétaires défaillants qu'ils respectent leurs obligations de riverains de la voie publique et permettent ainsi aux équipes techniques d'effectuer leur travail.

Les communes, en tant que gestionnaires de voirie ont l'obligation légale de faciliter le passage du service universel des télécommunications (ART L 47 du Code des Postes et Communications Electroniques) dont France Telecom est en charge. Notamment en cas de défaut d'élagage de la part de riverains, un maire peut faire procéder dans le cadre de ses pouvoirs de police municipale, à l'élagage même sans le consentement des propriétaires.

En outre, toute dégradation ou entrave à l'accomplissement du service universel du téléphone est passible d'une amende de 1520 euros en vertu de l'article L 65 du Code des Postes et Communications Electroniques. Pour éviter le désagrément d'une éventuelle amende à vos administrés, il conviendrait de veiller à ce qu'ils procèdent régulièrement à l'élagage de leurs arbres en bordure de voie publique.

Démarches administratives

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Passeport	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance livret de famille, 2 photos d'identité Justificatif de domicile Pour un revouvellement, ancien passeport	Timbre fiscal à 60 €
Carte grise	Mairie du domicile ou préfecture	Certificat de vente, carte grise barrée signée du vendeur, carte d'identité ou permis, certificat de non gage, certificat contrôle technique de - 6 mois	suivant la puissance, enveloppe timbrée à 3 € 04 pour le retour
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	Extrait d'acte de naissance 2 photos d'identité Justificatif de domicile Pour un revouvellement, ancienne carte identité	gratuit
Extrait acte naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer son état civil et son adresse	enveloppe timbrée pour le retour
Extrait acte naissance pour un français né à l'étranger	Ministère des affaires étrangères Service Central d'Etat Civil 44941 Nantes cedex 9	Indiquer son état civil et son adresse	enveloppe timbrée pour le retour
Extrait acte mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer son état civil et son adresse	enveloppe timbrée pour le retour
Extrait acte décès	Mairie du lieu du décès	Indiquer son état civil et son adresse	enveloppe timbrée pour le retour
Livret de famille	Mairie du domicile	Duplicata à demander à la mairie	Gratuit
Casier Judiciaire	Casier judiciaire national 44079 Nantes Cedex 01	Indiquer son état civil et son adresse	enveloppe timbrée pour le retour
Inscription au Recensement militaire	Mairie du domicile	à partir de 16 ans Livret de famille des parents	Gratuit
Fiche individuelle et familiale d'état civil	n'existe plus, remplacée par la photocopie du livret de famille		

Subventions 2006

- Association S.O.S. Villages 163 €
- Amicale des donneurs de sang de Reffannes 122 €
- Club des Ainés Ruraux de Vausseroux 76 €
- Ass. Chasse de Vausseroux 76 €
- FC St Martin –Vausseroux (foot) 300 €
  (Qui verse une participation à l'ASPM club foot cantonal des jeunes)
- Ass. sports et loisirs de St Martin du Fouilloux 150 €
  (subvention exceptionnelle de 100 € pour les 30 ans du club)
- Comité de la Prévention routière 20 €
- Ligue contre le cancer 20 €
- Ass. Française contre la myopathie 20 €
- Chambre des Métiers 50 €
- FNATH 20 €
- Epicerie Sociale Coordination sociale 540 €

Taxes 2006

TAXES 2006	Commune	Communauté
Taxe d'habitation	7,30 %	5,55 %
Foncier bâti	7,85 %	7,75 %
Foncier non bâti	28,91 %	19,55 %
Taxe professionnelle	6,32 %	3,94 %

Dates et décisions du Conseil

16 janvier :

- Multi-services : le Conseil Municipal est informé sur la cessation d'activité de la SARL « La Corne d'Abondance » et met tout en œuvre pour la pérennité du service.
- Vitraux de l'église : le Conseil Municipal, sur avis de son avocat décide de prendre un huissier pour constater les malfaçons.
- Fermeture d'un poste d'enseignant : le Conseil Municipal s'informe de l'évolution et des réunions à venir sur ce sujet.

15 février :

- Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité, la présentation des budgets primitifs 2006 est faite ainsi qu'un suivi de trésorerie.
- Vente maison communale : Le Conseil Municipal décide de prendre Alpha géomètre pour les divisions de parcelles.
- Voirie : Le Conseil Municipal décide d'investir dans la voirie « Route de la Croix Verte » et « route des Cartes ».
- Grippe aviaire : Le Conseil Municipal désigne conformément à l'arrêté du Préfet un correspondant communal.

28 mars :

- Budget – Impôts : Les taux d'imposition sont votés à l'unanimité sans changement par rapport à 2005.
- Les budgets primitifs 2006 sont aussi votés à l'unanimité.
- Matériel : Le Conseil Municipal décide le changement du matériel informatique.
- Dérogation scolaire : Le Conseil Municipal refuse une dérogation scolaire qui pourrait amener à amplifier le risque de fermeture d'un poste d'enseignant.
- Achat de panneaux signalétiques : Le Conseil Municipal décide l'achat d'une première vague de panneaux.
- 100 ans : Le Conseil Municipal est invité aux 100 ans de Mme Germaine Thouin.

24 avril :

- Vestiaires de football et atelier communal : Le Conseil Municipal décide de prendre Mr Coupeau, architecte pour l'aide à la décision plans et devis.
- Achat d'un tracteur tondeuse : l'achat est accepté pour 10 100 € HT.
- Ligne de trésorerie : la ligne de trésorerie n'est plus nécessaire aujourd'hui, le Conseil Municipal décide de ne pas la renouveler.

22 mai :

- Renégociation prêt : Le Conseil Municipal renégocie un prêt, le gain est de 529,11 € par an sur une durée de 15 ans.
- Parcelles lotissement : Le Conseil Municipal accepte la vente de deux parcelles au lotissement.
- Ecole : Le Conseil Municipal fait des propositions de répartition de classes suite à la suppression d'un poste d'enseignant.

6 juillet :

- Révision des loyers : Le Conseil Municipal décide d'appliquer l'indice de référence + 2,30 %.
- Remplacement employé communal : Yann Champion et Christophe Guérit effectuent le remplacement par le biais des services de l'AICM.
- Branchement éclairage public : Le Conseil Municipal accepte le branchement auprès de la Régie du SIEDS.
- Atelier communal vestiaires : Le Conseil Municipal prend acte des plans de l'atelier communal et des vestiaires.

10 août :

- Indemnité suite à résiliation de vente : Suite à la résiliation du compromis de vente de la maison communale de l'ancienne poste, le Conseil Municipal fixe l'indemnité à 2500 €.
- Noyer au futur stade : il est décidé d'abattre le noyer qui présente des signes de faiblesse.
- Vitraux de l'église : le Maire informe qu'un expert a été nommé par le Tribunal Administratif.

27 septembre :

- Vente maison communale : Le Conseil Municipal accepte le nouveau compromis de vente.
- Recensement population : Mme Françoise Guégnard est nommée coordonnateur.
- Demande DGE et commission d'appel d'offres : pour finaliser le projet, le Conseil Municipal sollicite une subvention d'état pour les vestiaires de football et nomme une commission d'appel d'offres.

13 octobre :

- Le Conseil Municipal décide le lancement d'un deuxième lotissement.
- L'implantation des vestiaires de football et de l'atelier communal est arrêté.
- Les subventions aux associations sont votées.
- Le Conseil Municipal décide l'achat d'une tente de réception pour 3500 €.
- Il accepte la vente des deux dernières parcelles du 1er lotissement.

19 décembre :

- Appel d'offres Travaux atelier communal et vestiaires de football : Le Conseil Municipal décide de passer un appel d'offres négocié suite aux lots qui ont été infructueux.
- Le Conseil Municipal décide d'acheter les numéros des maisons du 1er lotissement.
- Il arrête le plan du 2ème lotissement de 16 parcelles dont 2 seront détachées en 2007.
- Mylène Champion est recrutée comme agent d'entretien (salle des fêtes, église).
- Une commission est nommée pour le recrutement de l'agent recenseur.
- La société Lorillou Hygiène est retenue pour la dératisation du bourg.

Philippe ALBERT.

Emprunts & Impôts 2006

BUDGET	Dette 31/12/05	Dette 31/12/06	Annuité 2006
PRINCIPAL	**211 535,00 €**	**241 047,00 €**	**30 740,00 €**

BUDGET		Dette 31/12/05	Dette 31/12/06	Annuité 2006	Loyer 2006
BUDGET	Garage	14 883,00 €	9 833,00 €	6 026,00 €	6 219,92 €
ANNEXE	Bar - H- Rest	24 603,00 €	19 412,00 €	6 133,00 €	6 600,00 €
TOTAL BUDGET ANNEXE		**39 486,00 €**	**29 245,00 €**	**12 159,00 €**	**12 819,92 €**

BUDGET		Dette 31/12/05	Dette 31/12/06	Annuité 2006
BUDGET	**Emprunt M.T**	34 651,00 €	31 804,00 €	4 334,00 €
ANNEXE	**Emprunt C.T**	58 000,00 €	58 000,00 €	1 714,00 €
TOTAL BUDGET LOTISSEMENT		**92 651,00 €**	**89 804,00 €**	**6 048,00 €**

Un emprunt de 50 000 € pour financer l'alimentation en réseaux de la parcelle achetée et les travaux d'aménagement du nouveau stade (nivellement, drainage, semis ...)
Notre dette en capital augmente donc de 30 000 € par rapport à l'an passé pour le budget principal.
Par contre, elle diminue sur les autres budgets annexes :

- Budget Activité économique : de – 10 000 €, à noter que ce budget trouve son équilibre en 2006 (loyer – annuité) car un emprunt de l'hôtel – bar – restaurant est remboursé (août 2006)
- Budget Habitat : de – 3000 €

La vente de parcelles va nous permettre de rembourser le Court terme de 58 000 € du budget annexe « Habitat » en avril 2007.
Un emprunt a été renégocié et nous fait un gain de 529 € par an.

	TAXES	Montant 2005	Montant 2006	Variat° 2005-2006
Vos impôts	Taxe d'habitation	10 695,00 €	10 775,00 €	0,75%
	Foncier bâti	9 891,00 €	10 276,00 €	3,89%
	Foncier non bâti	24 371,00 €	19 890,00 €	-18,39%
	Taxe professionnelle	8 450,00 €	9 366,00 €	10,84%
	TOTAL	**53 407,00 €**	**50 307,00 €**	-5,80%

Le maintien des taux pour 2006, décidé par le Conseil Municipal permet de ne pas alourdir votre budget impôt communal.

Philippe ALBERT.

Budget 2006

	Recettes	Montant 2005	Montant 2006	Variat° 2005-2006
Recettes Fonct	Dotation de l'Etat	69 083,00 €	76 067,00 €	10,11%
	Impôts	53 407,00 €	50 307,00 €	-5,80%
	Produits	33 979,00 €	34 269,00 €	0,85%
	TOTAL recettes (fonct)	**156 469,00 €**	**160 643,00 €**	2,67%

	Dépenses	Montant 2005	Montant 2006	Variat° 2005-2006
Dépenses Fonct	Frais de personnel	51 285,00 €	58 647,00 €	14,36%
	Charges générales	33 705,00 €	35 296,00 €	4,72%
	Divers	20 584,00 €	20 395,00 €	-0,92%
	Frais financiers	12 037,00 €	10 934,00 €	-9,16%
	Part. et contingents	3 467,00 €	3 573,00 €	3,06%
	Subventions	1 527,00 €	1 017,00 €	-33,40%
	TOTAL dépenses (fonct)	**122 605,00 €**	**129 862,00 €**	5,92%

Des impôts qui varient :
La taxe d'habitation se situe toujours autour de + 1 %
Le foncier bâti + 3,89 % est significatif de l'embelli pour le logement.
Le foncier non bâti à – 19,39 % est compensé par l'Etat suite à la sécheresse.
La taxe professionnelle voit son produit progressé de + 10 % due au dynamisme des entreprises.

Les recettes de fonctionnement :
Les dotations d'Etat + 10 % sont en partie des compensations de taxes communales notamment foncier non bâti et taxe d'habitation, ce qui fait l'écart des – 5,80 % des impôts.
Les produits avec + 0,85 % retrouvent une stabilité, l'augmentation est due surtout aux compensations d'arrêt maladie.

Les dépenses de fonctionnement :
Nos frais de personnel ont augmenté, le remplacement de notre employé Claude Charon et quelques heures pour des travaux supplémentaires.
Les charges à caractère général progressent quelque peu du fait de l'augmentation de l'énergie.
Les frais financiers diminuent ainsi que nos subventions pour celles-ci une participation exceptionnelle avait été accordé en 2005 aux écoles pour un voyage.
Les participations et contingents restent stables.

Philippe ALBERT.

Voirie

Entretien des voies et réseaux :

▪ Entretien de terrains	614,43 €
▪ Broyage des haies	2 870,40 €
▪ Fournitures de voirie	778,20 €
▪ Entretien bornes incendie	703,67 €
▪ Entretien matériel de voirie	1 823,91 €

Travaux d'investissement et achat :

▪ Réfection de routes (route de Ste Marie à la Fonzille et route de Bouchetout)	11 798,30 €
▪ Travaux au nouveau terrain de football (engazonnement du terrain)	11 962,05 €
▪ Achat tondeuse auto-portée	12 079,60 €
▪ Achat de panneaux de signalisation	1 003,22 €

Jean-Marie DEGUILLE.

Communauté de Communes du Pays Ménigoutais en 2006

Création de la Maison de l'Enfance à Ménigoute :

- Accueil périscolaire
- Centre de loisirs mercredi
- Mais aussi des activités tournées vers les tout petits avec le Centre Social Culturel Cantonal

Entretien de la voirie communautaire :

- Pour Vausseroux, ce sont les voies de Sainte-Marie à la Guillotière et de Bouchetout aux Bernardières.

Investissement de mobiliers dans les écoles :

- 33 000 € d'achat pour du mobilier adapté à l'âge des enfants et un module sport motricité pour les tous petits.

Malheureusement dans le domaine scolaire, il y a eu deux suppressions de poste pour cette rentrée 2006 : un poste à Ménigoute et un autre à St Martin du Fouilloux, malgré des effectifs du canton quasiment stable.

Joël MOREAU.

Travaux de bâtiments

Travaux de fonctionnement 2006 :

▪ Produits entretien salle des fêtes	299 €
▪ Entretien matériel de cuisine	418 €
▪ Travaux logement	818 €
▪ Expertise parasitaire et diagnostic de performance énergétique	490 €
▪ Diagnostic plomb	30 €

Achat de matériels :

▪ Achat d'un nouvel ordinateur	1 106,30 €
▪ Achat logiciel de paie	627,90 €
▪ Location du photocopieur imprimante	183 € / trimestre
▪ Achat tente de réception	3 500 €

Jean-Claude ROUVREAU.

Règlement location tente de réception

L'association Vausseroux – Animation gère la location des chapiteaux :
(superficie de 5 x 12 m)

- Caution de 200 € / chapiteau
- Location habitant de Vausseroux avec pose sur le territoire communal : 40 € / stand et membre actif de l'association
- Location hors commune : 80 € / stand

Réservation auprès de Mr Philippe GUEGNARD Tél : 05 49 70 29 02.

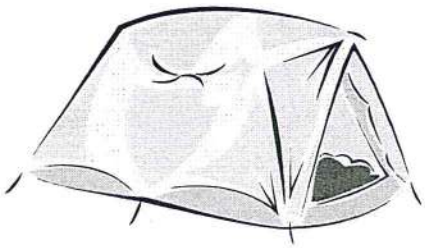

Saviez-vous que !

Location de la salle des fêtes :
- Repas, Dîner dansant : 137 €
- Repas par le restaurateur local : 91 €

Réservation au 04 49 70 26 39 (Mme Proust)

En ce début d'année, une convention va être signée par toutes les associations qui ont la salle des fêtes gratuitement 2 fois l'année.

Le portage des repas : 6,80 €
Le service est ouvert à toutes personnes malades, âgées ou autres.
Renseignement à la Mairie ou à la Maison de Retraite de Vasles.

En ce début d'année, nous accueillerons 22 nouvelles familles le samedi 27 janvier 2007 à la salle des fêtes de Vauseroux.

ATTENTION !!! BIENTÔT ...

Il sera interdit de stationner et de s'arrêter
en face de l'école
Pour la sécurité des enfants

Le saviez-vous ?

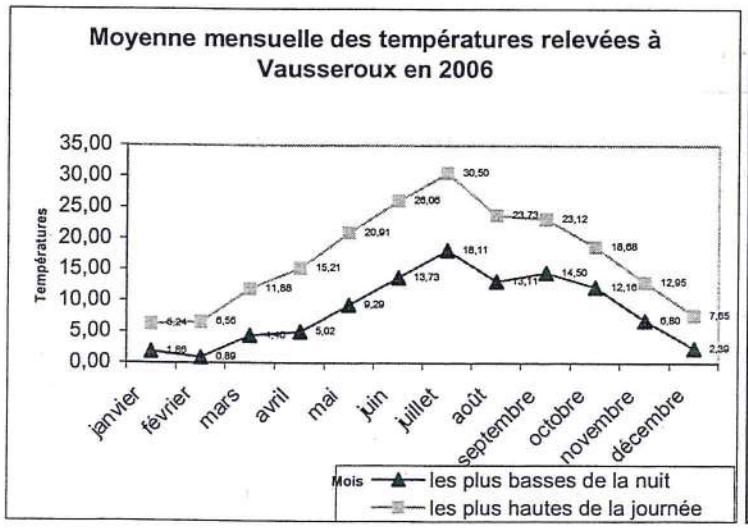

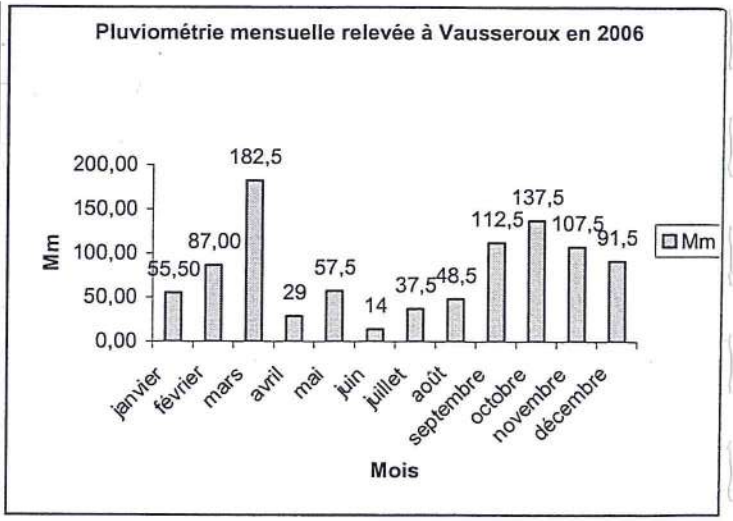

BESOIN D'UNE AIDE PONCTUELLE OU REGULIERE

Association Intermédiaire des cantons de Champdeniers, Coulonges sur l'Autize, Mazières en Gâtine et Ménigoute

NOS SERVICES

- Ménage courant
- Nettoyage de printemps
- Nettoyage des vitres
- Repassage
- Travaux de couture
- Garde d'enfants (de + de 3 ans)
- Aide aux devoirs
- Jardinage
- Tonte de pelouse
- Taille de haies
- Bricolage (peinture, tapisserie...)
- Secrétariat
- Déménagement
- Entretien des pierres tombales

A.I.C.M
Château de la Ménardière
79310 Mazières en Gâtine

Tél : 05.49. 63.28.22
Fax : 05.49.63.31.48
e-mail : aicm@cc-parthenay.fr

NOS AVANTAGES

- Souplesse dans votre engagement
- Un service de proximité à votre écoute
- Un recrutement du personnel adapté à vos besoins

- Nous nous chargeons des tâches administratives : fiche de paie, bulletin de salaire
Vous n'avez qu'une facture à régler

- Règlement possible par :
C.E.S.U (Chèque Emploi Service Universel)

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la somme réglée dans la limite du plafond

Horaires d'ouverture au public :
Le lundi et le mardi 14h30 - 17h30
Le jeudi et le vendredi 9h00 - 12h30

Les permanences :
Champdeniers - le mardi, 9h30 - 12h00
Communauté de Communes de Champdeniers
Ménigoute - le mercredi, 9h30 - 12h00
Communauté de Communes de Ménigoute
Vasles - le jeudi (semaines impaires), 9h30-12h00
Mairie de Vasles
Coulonges - le mardi, 9h30 - 12h30
Bureau de l'AICM (à côté de la Mairie)
Le jeudi (semaines impaires), 9h30 - 12h00
Le jeudi (semaines paires), 14h00 - 17h30
Bureau de l'AICM (à côté de la Mairie)

La fête au village

De la pluie à notre fête du village, cela n'a pas empêché le succès de celle-ci encore cette année.
Certes, ce doit être la pluie qui a perturbé les conductrices et conducteurs lors de leur passage à l'examen du code, mais indépendamment des fautes qui ont été parfois nombreuses, ce n'était qu'un jeu éducatif bien apprécié.
Je suis d'ailleurs heureux que la seule jeune fille à avoir brillamment passé cet examen avec seulement 4 fautes ait décidé d'en faire don à une future conductrice.
Encore merci aux bénévoles qui même s'ils ronchonnent de temps en temps sont bien présents et cette bonne ambiance là me fait chaud au cœur.
Nos sponsors le savent bien, qu'à Vausseroux, avec cette fête du village, c'est une volonté collective des associations et bénévoles qui porte ses fruits.
Merci aussi à eux pour leur soutien et à tous ceux qui nous attribuent des lots pour nos jeux.

<u>Budget de la fête :</u>
Dépenses : 3 880.84 € Recettes : 7 297 €
Soit un bénéfice de 3 416,16 €
L'association décide de reverser aux associations communales la somme de :

- APE (école)	500 €	- Club de foot	500 €
- ACCA (chasse)	500 €	- Club 3ème âge	500 €

L'association décide l'achat d'une tente de réception.

Philippe ALBERT.

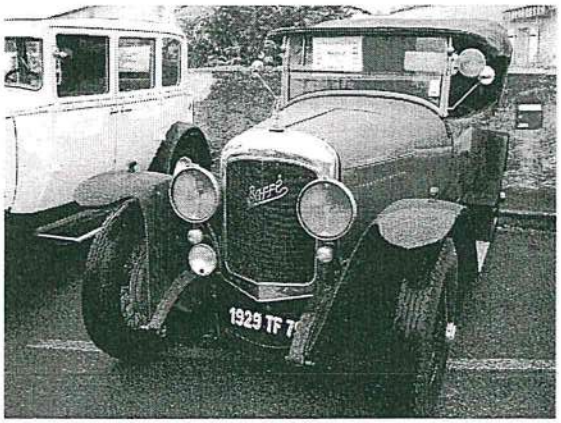

Code plein phare ...
Pour l'examen
c'était code veilleuse !!!
Et oui, les anti-brouillard
n'existaient pas autrefois

Les sponsors

Garage GAUVIN Automobiles NIORT

Garage GUIGNARD Automobiles VAUSSEROUX

GROUPAMA Assurances NIORT

Auto-école Des Sires PARTHENAY

Crédit Mutuel Banque PARTHENAY

Communauté chrétienne de Vausseroux

La Paroisse de Vausseroux est membre de la **Communauté Locale du Val de Vonne** qui comprend les quatre paroisses de Reffannes, Saint Martin du fouilloux, Vausseroux et Vautebis.

Le Père Raymond Michaud est responsable de cette Communauté Locale. Il est assisté par le Père Marc d'Hooge, résidant à Vausseroux. (Voir le « Blé qui lève » du mois de décembre 2006).

La Communauté Locale du Val de Vonne est animée par une équipe de base composée comme suit :

- Mme Christiane Guillemet et Bernard Bachard : Délégués Pastoraux
- Mme Danielle Buret : Responsable de la Vie matérielle
- Mmes Thérèse Caillon, Suzanne Morisset, Anne de Laforcade : Responsables de la Liturgie, de la Prière et de la Charité.

L'Assemblée Générale de la Communauté Locale s'est tenue à Vausseroux le 24 novembre 2006. A été fait le bilan de l'année écoulée et défini les objectifs pour 2007.

Les réunions de catéchisme ont lieu au presbytère de Vausseroux :

- Lundi à 17h15 pour la 3ème année, 4 enfants, animatrice : Mme Guillemet
- Mardi à 17h15 pour la 2ème année, 6 enfants, animateur : Mr Debut
- Vendredi à 16h30 pour la 1ère année, 6 enfants, animatrice : Mme Morisset

La chorale se réunit pour répéter tous les lundis à 15 heures.

Merci à tous ceux qui ont participé à la campagne 2006 du denier de l'Eglise.
Merci à tous ceux qui ont aidé le Secours Catholique.

Et un mot aussi pour remercier Alice Charbonneau qui a dû nous quitter pour prendre une retraite bien méritée après plus de vingt ans au service de la Communauté.

Rendrez-vous le 17 février 2007 pour le déjeuner traditionnel de la Communauté Locale qui aura lieu dans la salle des fêtes de Vausseroux à 12 heures.

Et bonne année à tous.

L'équipe de Base.

Club des aînés ruraux

Après le vote de l'assemblée générale, Mme Christiane Fradin est élue en remplacement de Mr Bernard Caillon qui souhaitait se retirer.

Activités du club en 2007 « ouvert à tous »

- Concours interne tous les deux mois	
- Pot-au-feu	10 février
- Voyage « l'ange bleu »	11 avril
- Brochettes	6 juin
- Pique nique surprise	28 juin
- Méchoui	5 juillet
- Voyage musée Dufrenne et carrousel Saumur	21 juillet
- Pique-nique	2 août
- Concours annuel de cartes	30 octobre
- Repas noël	8 décembre
- Assemblée Générale	20 décembre

Rémy ALBERT.

Nous avons la joie d'accueillir dans notre commune
notre 1ère centenaire : Mme Germaine THOUIN

Bonne année et encore de nombreuses fêtes à participer...

Association des parents d'élèves

Cette année l'association pour 2006 – 2007 prévoit de reconduire ses manifestations qui pour nous semblent importantes, pour réaliser les projets des enseignants et de nos enfants.
Le bénéfice de nos manifestation et la subvention de la Communauté de Communes du Pays Ménigoutais nous servira cette année pour :

- Activité piscine
- Projet musique
- Sorties thème de l'eau et le jardinage
- Ainsi que les cotisations USEP et le transport (part importante de notre budget)

L'année sera ponctuée des animations suivantes :

- Fête de Noël à Reffannes le 17 décembre 2006 (le Père Noël était présent)
- Loto à Vausseroux le dimanche après-midi 11 mars 2007
- Le rallye à Vautebis le dimanche 13 mai 2007 (sous réserve)
- La fête des écoles à St Martin le samedi 23 juin 2007

Un petit mot du cirque qui restera dans les mémoires de tous et qui fut un projet d'envergure.
Pour finir, nous comptons sur les « coups de mains » des parents, qui pour le bureau s'avèrent toujours utiles et agréables.

Pour tous renseignements, je me tiens à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions :

Bruno Glanard, Président de l'APE (Tél : 05 49 94 33 89)
Avenue Grande Auberge
79420 Reffannes

Je souhaite une bonne année à toutes les familles et réussite à nos manifestations.

Bruno Glanard.

Le bureau de l'association des parents d'élèves 2006-2007.

Football Club St Martin - Vausseroux

Le FCSMV consolide sa création ...

L'année 2005 a vu l'AC St Martin du Fouilloux et l'ES Vausseroux-Vautebis mettre un terme à leurs activités après respectivement 31 et 21 ans d'existence. Le manque d'effectif et l'envie des dirigeants de pérenniser le foot dans nos deux communes nous ~~a~~ ont conduit au rapprochement des deux clubs. Après une saison autant intéressante sur le plan humain que difficile sur les terrains qui a vu néanmoins la montée de notre équipe fanion en 4° division en finissant 2° de sa poule ; notre équipe 2 pour sa part sans démériter a subi les aléas d'une réserve à savoir le manque d'effectif et le changement de joueurs incessants. Cependant son sérieux et son fair-play nous ont permis d'accéder au niveau supérieur sur proposition du district des Deux-Sèvres ce qui semble bien plus intéressant pour nos jeunes. La saison 2006/2007 devrait être plus difficile, l'objectif après nos deux montées reste le maintien dans nos catégories respectives afin de consolider notre nouveau club. Notre entame de championnat est un peu fade mais je suis sûr qu'avec l'accumulation des matchs et l'arrivée de nouveaux licenciés nous avons de bons coups à jouer et même les moyens de bien figurer.

Je profite de la page qui m'est accordé pour remercier nos municipalités tant celle de St Martin du Fouilloux qui met à notre disposition et entretien : le terrain, les vestiaires et l'éclairage que celle de Vausseroux qui oeuvre depuis quelques années à la création du nouveau stade tant attendu. Leurs efforts contribuent à la formation de nos plus jeunes par le biais de l'ASPM qui a accès à toutes ces installations, ainsi qu'à la pratique de notre sport dans de bonnes conditions. Pour conclure, je vous invite à nous retrouver le dimanche après midi sur les stades de St Martin du fouilloux et de Vausseroux, mais également pour notre dîner dansant le 2° samedi de mars et le traditionnel repas de fin de saison fin juin sans oublier le loto du 10 novembre. Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

Le football Club de St Martin Vausseroux, c'est aujourd'hui quarante trois licenciés, vingt deux dirigeants, deux arbitres, nos supporters et même notre noyau de Supportrices qui ne demande qu'à s'agrandir !!!

Amitiés Sportives,

Arnaud Parnaudeau.

A.C.C.A.

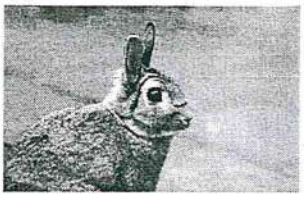

Suite à l'assemblée générale du 4 août 2006, la composition du bureau a changé.

Président : FRADIN Michel — Vice président : DAVID Marc

Secrétaire : HU Régis — Trésorier : POUDRET Alain

L'effectif des adhérents reste stable : 22 chasseurs.
La chasse aux lièvres (abondants) a eu lieu du 08 octobre au 12 novembre le dimanche uniquement et 1 par chasseur.
Les lâchers de perdreaux et de faisans se sont déroulés comme l'année précédente.
Le recensement des chevreuils montre la stabilité de la population.
L' A.C.C.A. remercie l'association « Vausseroux-Animation » pour le versement réalisé, ainsi que tous les bénévoles ayant participé à cette activité.

Le banquet aura lieu le dimanche 4 mars 2007.
Le dîner dansant aura lieu le samedi 17 novembre 2007 (ouvert à tous)

Bonne année à tous.

Michel FRADIN.

Concours photo jachères fleuries : la Fédération des chasseurs récompense les lauréats

Le concours photo jachères fleuries, organisé par la Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres, motive de plus en plus de photographes amateurs. Les lauréats ont été récompensés à La Crèche.

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE. — Le partenariat entre les agriculteurs et les chasseurs porte ses fruits en Deux-Sèvres. Cette année, 1 700 hectares de jachères, dispersés sur 200 communes — dont 1 470 en jachère faune sauvage -, ont permis aux oiseaux et mammifères de profiter de zones de quiétude indispensables à la nidification ou à la mise bas.
Les nombreux couverts végétaux autorisés sur jachères, la diversité de la flore, procurent un formidable réservoir de nourriture. « *Reproducteurs et jeunes, dont les besoins énergétiques sont importants à cette période, affectionnent particulièrement ces parcelles*, explique Yves Giraud, président de la Fédération des chasseurs (79), conscient qu'en fonction de leur localisation, *ces aménagements consentis par 650 agriculteurs peuvent servir de zones tampon pour limiter, voire endiguer, certains dégâts aux cultures* ».

Inquiétude

Avant de remettre les prix aux lauréats photo « jachères fleuries », le responsable a évoqué la montée en puissance du biocarburant qui pourrait mobiliser, à moyen terme, une partie des terres gelées au détriment des jachères « faune sauvage », sûrement moins rentables pour les agriculteurs.
L'inquiétude est donc bien réelle : « *La préservation de la biodiversité est un enjeu important. Nous devons faire preuve de vigilance* ».
L'avenir des jachères, fleuries y compris, « *qui embellissent les campagnes et suscitent un très vif intérêt auprès de l'ensemble des utilisateurs de l'espace rural* », est plus que jamais menacé par les cultures industrielles plus rentables (colza, tournesol).

Les lauréats du concours photo, en présence des responsables.

Lauréats

Espérons que les clichés, réalisés cette année par 57 photographes amateurs et concernant 60 hectares de jachères fleuries, ne soient pas, dans les années futures, à ranger au rayon des souvenirs.
Adultes : le premier prix a été décerné par le jury à Jean-Guy Boiron (Saint-Georges-de-Rex), le second à Maurice Pitaud (Assais-les-Jumeaux) et le troisième à Sébastien Charruyer (Sainte-Soline).
Jeunes : 1. Simon Arnault (Aiffres) ; 2. Mickaël Péroteau (Vausseroux).

J.-L. SIMON.

Le concours a récompensé Mickaël Péroteau de Vausseroux

Félicitations Mickaël...

L'ASSOCIATION LOISIRS SPORTIFS
DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
EN 2006

—

Nous nous sommes bien amusés avec tous les adhérents, ex-adhérents et leur famille le soir du 22 avril 2006 où nous avons fêté nos 30 ans de GYM avec une soirée cabaret.
Le spectacle était animé par Thierry MARTIN imitateur, humoriste, ventriloque et magicien.

Nous ne ratons pas au cours de l'année les petits moments conviviaux tels que :

- la galette des rois
- le pique-nique de fin de saison
- la bûche de NOEL…

Mais n'oublions pas le principal ! nos séances de gym : abdominaux, fessiers, étirements, etc… le tout en musique avec notre animatrice préférée : Liliane DESCHAMPS.

Les horaires :

- le lundi après-midi de 14 h à 15 h (horaire modifié cette année)
- le mardi soir de 20 h 15 à 21 h 15

Si vous aussi vous voulez bouger, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenu(e)s.
Les personnes intéressées peuvent venir essayer une ou deux séances sans engagement.

Nous remercions notre sympathique Claudette PIN qui a souhaité démissionner du bureau après 30 ans de présidence.

Après élection lors de l'assemblée générale du 26 septembre 2006, le nouveau bureau est ainsi constitué :

- Présidente : Christiane LAURENCIN
- Vice présidente : Monique BARCQ
- Vice présidente : Danielle BURET
- Trésorière : Marie-Paule MAROLLEAU
- Trésorière adjointe : Martine ALBERT
- Secrétaire : Marylène ÉQUIPÉ
- Secrétaire adjointe : Annie SIMONNEAU

Le bureau vous souhaite une bonne année 2007.

La Présidente,
Christiane LAURENCIN.

Amicale des donneurs de sang

Au seuil de cette nouvelle année, au nom de l'association, recevez tous mes vœux de bonheur et surtout une bonne santé à tous.
Malgré les difficultés rencontrées, moyenne d'âge élevée des donneurs, certains ayant atteint la limite d'âge et surtout le nombre restreint des nouveaux donneurs, notre association s'efforce de faire face à ses obligations.
Il est quand même regrettable de constater le peu d'enthousiasme de notre communauté de répondre présent lors de nos collectes. De nos jours, dans notre société, on parle beaucoup de droits mais on oublie quelque peu nos devoirs. Certes donner son sang n'est pas un devoir mais gardons toujours en mémoire qu'en toute chose il faut d'abord donner afin de recevoir.
Le don du sang est un acte gratuit, un don de soi. Le sang, c'est la vie et quoi de plus précieux que la vie ?

En ce début d'année propice aux bonnes résolutions, si nous essayons, si nous donnions ...

Dates don du sang 2007 :

- 4 janvier à Reffannes
- 21 août à Reffannes
- 18 avril à Vausseroux
- 8 novembre à Vausseroux

Le loto : 3 février à Reffannes.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Richard JACQUET.

Manifestations 2007

17 février
Déjeuner de la
Paroisse

Tous les jeudis
à 14 h
Rencontres des
Aînés Ruraux

10 mars
Dîner du FC
STMV
à St Martin du Fx

4 mars
Banquet de
L'ACCA

8 mai
Messe, Vin d'honneur
Repas des retraités
gratuit pour les
65 ans et plus

11 mars
Loto des écoles
à Vausseroux

2 septembre
Fête du village

13 juillet
Moules - frites
Feu d'artifice
Gratuit pour tous les
habitants de la Commune

30 octobre
Concours de manille

11 novembre
Messe – vin d'honneur
à la salle des fêtes

17 novembre
dîner dansant
de l'ACCA

8 décembre
Repas du Club
Des aînés ruraux

LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS

Ets FLEURY SA
NEGOCE AGRICOLE
Grains - Aliments - Engrais
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 70 21 05

Gérard GUIGNARD
GARAGISTE
STATION SERVICE
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 70 21 38

Chantal BOUCHAUD
ATELIER C
COIFFURE MIXTE
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 95 10 09

Pascal PEROTEAU
ARTISAN MENUISIER
Les Limonières
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 70 22 10

Roland PARENT
MACONNERIE - COUVERTURES
La Juderie
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 70 28 98

Alain SIMONNEAU
VINS - BIERES
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 70 20 29

Ferme Auberge de la Roseraie
Mme BETIS
Chambre et tables d'hôtes
Les Touches
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 70 05 54

LE PRIM' HEURE
Mr et Mme CHAPUT
Multi-Services - Alimentation -
Bricolage - Matériaux
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 95 50 96

Bar - Hôtel - Restaurant
Mr et Mme CHAPUT
« Le Vausseroux »
Le Bourg
79420 VAUSSEROUX
Tél : 05 49 95 25 04